

Séance du jeudi 18 janvier 2024

Date de la convocation: 04/01/2024

Membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 10

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Jacqueline BOULANGÉ, Serge POTEL, Alain PEYROU

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2024_05 - Objet : Désaffectation, déclassement et échange sans soulte de la parcelle B(c) et intégration au domaine public de la parcelle B(a)

Par délibération en date du 08 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle B(c) d'une superficie de 6 m² au profit de Mme Léa CARCENAC et en échange Mme Léa CARCENAC cède la parcelle B(a) à la commune (cf. plan foncier réalisé par les géomètres experts ALLO et CLAVEIROLLE).

Or pour pouvoir procéder à la cession des parcelles susvisées, la commune doit procéder à une désaffectation et au déclassement de la parcelle B(c).

Mme le Maire explique la nécessité au conseil municipal de régulariser la situation. Pour cela, Mme le Maire propose :

- de constater la désaffectation de la parcelle B(c) en tant qu'elle n'est plus utilisée par le service public et ni ouverte au public;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public de la commune;
- de céder la parcelle B(c) à Mme Léa CARCENAC d'une superficie de 6 m², en contre partie Mme Léa CARCENAC cède la parcelle B(a) à la commune de Lacapelle-Viescamp.
- d'intégrer au domaine public communal la parcelle B(a) d'une superficie de 4 m².

Ces bien ayant une valeur similaire, il est prévu que cet échange s'effectue sans soulte de part et d'autre.

La valeur vénale pour l'échange est de 50 euros.

Les frais d'achat notarié sont à la charge de Mme Léa CARCENAC;



Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation de la parcelle B(c);
- de prononcer le déclassement de la parcelle B(c) du domaine public de la commune;
- de céder la parcelle B(c) à Mme Léa CARCENAC d'une superficie de 6 m², en contre partie Mme Léa CARCENAC cède la parcelle B(a) à la commune de Lacapelle-Viescamp.
- d'intégrer au domaine public communal la parcelle B(a)
- et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A Lacapelle-Viescamp, le 19 janvier 2024

Le Maire,

Marguerite MONTAUDO
[Signature]



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/01/2024 et publié ou notifié le 19/01/2024
--

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 015-211500889-20240118-DE_2024_05-DE